

## ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE

### Portant réglementation de la circulation et du stationnement rue de la fontaine

Le Maire de la commune de Castelmaurou,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2212-2,
- Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L 2122-1 et L 2125-1,
- Vu l'article L 113-2 du Code de la voirie routière,
- Vu la demande de l'entreprise VEOLIA Eau pour le compte du SYNDICAT DES EAUX CENTRE ET NORD en date du 19/09/2023,

Considérant la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement afin d'assurer toutes les mesures de sécurité lors de travaux de création de branchements d'eau potable et d'assainissement au n°13 rue de la fontaine.

### ARRETE

**Article Premier :** La circulation et le stationnement seront temporairement réglementés rue de la fontaine 31180 CASTELMAUROU.

**Article 2 :** La rue de la fontaine sera fermée à ses deux extrémités et les conditions d'accès seront réglementées à l'aide de panneaux et de dispositifs de sécurité adaptés.

**Article 3 :** Les accès privatifs aux propriétés riveraines ne devront pas être condamnés hors emprise d'exécution. L'entreprise exécutante devra permettre le passage des véhicules sur simple demande d'administré.

**Article 4 :** Une signalisation adaptée sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

**Article 5 :** Ces dispositions entreront en vigueur dès la mise en place de la signalisation et pendant toute la durée des travaux à partir du 28 septembre 2023 pour une durée d'exécution n'excédant pas 5 jours sur une période d'un mois.

**Article 7 :**

- Madame la Maire de Castelmaurou
- SYNDICAT DES EAUX CENTRE ET NORD – 118 chemin de Fenouillet – 31200 TOULOUSE
- VEOLIA EAU – 1289 avenue Noël Célestin de Cunnac 31660 BUZET SUR TARN
- La Police Intercommunale,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 9** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La Police Intercommunale
- Le service environnement de la Communauté de communes des coteaux de Bellevue

Fait à Castelmaurou,  
Le 21 septembre 2023

La Maire

  
ESQUERRE Diane



Date de mise en ligne : 25 SEP. 2023